



N°229

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 15 Mai 2013

## La grille des salaires ne doit pas démeriter !

La valeur du point (base de notre CCNIC), impacte tous les salariés de la branche, y compris ceux qui ont un salaire de base plus haut dans leur entreprise que le minimum conventionnel.

Le 24 Avril 2013 s'est tenue, à la demande des 5 Organisations Syndicales, la 2<sup>ème</sup> séance concernant la structure salariale de la branche Chimie.

Plusieurs circulaires de notre branche ont déjà été diffusées sur ce sujet, rappelant les effets néfastes de l'accord d'Avril 2006, qui a généré un complément de salaire pour porter les coefficients de l'avenant N° 1 au dessus du SMIC.

Or, ce complément de salaire ne rentre pas dans l'assiette pour le calcul des primes conventionnelles (dimanche, nuit, ancienneté...).

À la demande de **FORCE OUVRIÈRE**, nous avons initié une interfédérale pour rassembler nos forces face à l'UIC, et revendiquer en commun 3 points principaux :

- ☛ Une grille de salaires avec une valeur de point unique, du coefficient 130 au 880,
- ☛ Une grille de salaires base 35h00 payée 38h00,
- ☛ Aucun coefficient en dessous du SMIC.

En réponse à nos revendications, l'UIC nous a présenté un projet inacceptable, ne répondant aucunement aux revendications des 5 Organisations Syndicales.

Ce projet établirait une grille de salaires mini en euros sans valeur de point et instituerait des valeurs fixes par coefficient, notamment pour les primes d'ancienneté et de poste.

Au passage les valeurs prime d'ancienneté seraient baissées à leur niveau 35h00.

**Pour l'UIC, seule compte la dé-corrélation des primes.**



En effet, aujourd'hui, même si la valeur du point augmente peu, l'ensemble des éléments de la rémunération augmente de la même manière, grâce à la corrélation.

De même, bon nombre d'accords d'entreprises reprennent la valeur de point UIC comme référence.

**Si toutefois ce projet passait, ce serait notre Convention Collective qui s'effondrerait et nos primes seraient à tout jamais figées !**

L'intersyndicale a refusé en bloc le projet de l'UIC et a demandé à la Chambre Patronale de nous présenter une autre proposition, réelle et sérieuse, répondant aux revendications communes.

Après s'être réunie le 25 Avril, l'intersyndicale proposera un projet commun à l'UIC lors de la 3<sup>ème</sup> séance sur les structures salariales.

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*